



Communiqué de presse

Le groupe Up conteste la décision de l’Autorité de la concurrence et va faire appel

Gennevilliers, le 18 décembre 2019 – Le groupe Up conteste la décision rendue aujourd'hui par l’Autorité de la concurrence et va faire appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris.

Par décision du 18 décembre 2019, l’Autorité de la concurrence a imposé à la Centrale de Règlement des Titres (CRT), aux sociétés Edenred, Natixis Intertitres, Sodexo et Up, une amende d’un montant total de 415 millions d’euros, dont 45 millions d’euros pour ce qui concerne la société Up.

Le groupe Up réfute les accusations d’échanges d’informations anticoncurrentiels et de verrouillage de marché. Il estime que l’Autorité de la concurrence n’a pas correctement apprécié la dynamique concurrentielle du secteur des titres-restaurant, qui s’est traduite, avec la dématérialisation intervenue en 2014, par l’entrée de nouveaux opérateurs et leur expansion.

Il a donc l’intention de contester cette décision devant la Cour d’appel de Paris.

Par ailleurs, le groupe Up rappelle son attachement au strict respect des réglementations en vigueur et, plus largement, à la conduite éthique de ses activités en accord avec ses valeurs, celles d’un acteur majeur de l’économie sociale et solidaire et l’un des plus grands groupes coopératifs français opérant dans près de 30 pays à travers le monde.

La décision ne remet pas en cause le dispositif du titre-restaurant qui, en 50 ans s’est imposé comme l’avantage social préféré des français. En effet, aujourd’hui près de 4 millions de salariés de plus de 140.000 entreprises et collectivités utilisent tous les jours leurs titres-restaurant auprès de 180.000 commerces partenaires.

À propos du groupe Up :

Up développe des systèmes de paiement et des solutions de gestion qui améliorent la vitalité des entreprises et des territoires, ainsi que le quotidien des salariés et des citoyens, tout en offrant une liberté de choix et d’usages. Up est un groupe coopératif international dont l’indépendance garantit des relations équilibrées et de confiance avec ses parties prenantes. Les 3 600 collaborateurs de Up opèrent aujourd’hui dans près de 30 pays. Up a réalisé un chiffre d’affaires de 532 millions d’euros en 2018.

www.up.coop

Contact presse pour le groupe Up : Kathleen André, kandre@equancy.com, 01 45 64 43 09